RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DES **HAUTES PYRENEES**

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée d'Aure

SÉANCE DU 10 avril 2025

L'an 2025, le 10 avril, à 14 H 00, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean Mouniq

Présents: Mrs Jean MOUNIQ, Jean PAUCIS, Bernard DURAND, Louis RICARD, Jean-Michel MARIA, Jacques SALAT, André DUBAN, Dominique FOURCADE-LAVIGNE, Jean-Michel ISOART et Michel TRESALET

Absents excusés: Mrs Didier BRUN et André MIR

Absents: Mrs Michel BESSONE, Jean-Luc VALENTIAN, Philippe SPITERI, Lucien FERRAS

- Vu la Loi N° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux

- Vu la loi N°83-630 du 12 juillet 1983 relative à la démocratisation des

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les

A été désigné secrétaire de séance : Mr Jean-Michel ISOART

Monsieur Didier BRUN a donné procuration à Mr Jean-Michel MARIA

délibération

Qui ont pris part à la

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au comité syndical: 16

: 16

: 10

: 6

: 1

: 11

Date de la convocation

27 mars 2025

En exercice

Procuration

Présents

Absents

Date d'affichage:

27 mars 2025

Objet de la délibération :

Approbation du plan de zonage d'assainissement de la Commune d'Estensan

articles L 2224-10 et suivants D.2224-5 et R.224-6 et suivants ; - Vu le code de l'Environnement, articles L.123-1 et suivants et R123-1 et suivants (enquête de type environnemental);

aquatiques;

- Vu le Code de la Santé Publique, article L.1331-1;

enquêtes publiques et la protection de l'environnement;

- Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L.151-24, R.151-49, 5.151-20;
- Vu la délibération du comité syndical du 25 juillet 2024 proposant le projet de zonage avant mise à enquête publique;
- Vu l'arrêté N° 2024-12-01 du 3 décembre 2024, prescrivant la mise à enquête publique pour révision du zonage de l'assainissement de la commune d'Estensan;
- Vu les conclusions favorables sur le projet, sans réserve ni recommandation du Commissaire Enquêteur du 2 Fanit 2025;
- Vu les propositions de modifications du plan de zonage de l'assainissement de la commune d'Estensan résultant des conclusions du Commissaire Enquêteur;

Le comité syndical, sur proposition du Président et entendu le rapport d'enquête publique du 2 février 2025, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'approuver le plan de zonage d'assainissement tel qu'il lui est présenté et donne pouvoir au Président pour signer tous les actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement.

Acte rendu exécutoire dès son envoi en Préfecture le,

Délibération N°07-04-2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Murun Le Président Jean MOUNIQ DE LA HAUTE VALLEE D'AURE Promenade du Bernet 65179 VIELLE: AURE

TDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENTE LE 1914 TO 1904 POR TOUR DE 1914 POR 1914 POR